



Premier concours De musique de chambre Du Vivarais

En mémoire à Vincent d'Indy et pour l'amour de la musique de chambre, les festivals *Labeaume en musiques* et *Cordes en ballade* inaugurent avec le Conservatoire à Rayonnement Communal de Privas, le premier concours de musique de chambre du Vivarais.

Fondateur de la Schola Cantorum de Paris, professeur émérite de grandes personnalités (Darius Milhaud, Erik Satie, Edgar Varèse,...), Vincent d'Indy (1851-1931) composa des œuvres avec le même génie que Wagner. Originaire d'Ardèche, il se ressourçait chaque été dans son domaine familial, à Boffres. Amoureux de la région, il y fit construire le château de Faugs et légua quelques biens au territoire dont son piano à Privas, capitale d'Ardèche.

«J'ai toujours été un mauvais élève, un cancre. Mais je dois dire qu'avec d'Indy, j'ai beaucoup travaillé, et que je conserve le meilleur souvenir des sept années passées auprès de cet homme si simple, si bon.»

Erik Satie, Lettre à Conrad Satie, son frère, 17 janvier 1911

Le concours aura lieu le samedi 6 et dimanche 7 juin 2020 sur la Commune de Privas. Ce concours est ouvert à tous les ensembles comprenant entre trois et huit musiciens et/ou chanteurs. Le programme musical peut être composé d'œuvres originales, d'extraits d'œuvres, de transcriptions ou encore d'arrangements. Les frais d'inscriptions sont de 30€ par ensemble. Règlement par chèque à l'ordre de « l'association les Eclisses ». Date de fermeture des inscriptions : 17 avril 2020. Deux catégories sont mises en place :

- Jeunes pousses : tous les membres de l'ensemble doivent avoir moins de 18 ans. Le nombre maximum d'ensembles retenus dans cette catégorie sera de dix. La sélection des ensembles se fera à partir du 18 avril sur consultation des dossiers d'inscription. Le programme doit être présenté oralement au moment du passage devant le jury. Le passage (présentation comprise) doit durer aux alentours de quinze minutes maximum. Les ensembles inscrits dans cette catégorie concourent pour différents prix.
- Jeunes talents : tous les membres de l'ensemble doivent avoir entre 18 et 30ans. Le nombre maximum d'ensembles retenus dans cette catégorie sera de huit. La sélection se fera à partir du 18 avril sur consultation des dossiers d'inscription. Le programme doit être présenté



oralement au moment du passage devant le jury. Le passage (présentation comprise) peut durer jusqu'aux alentours de quarante minutes (le jury se laissant la possibilité de réduire la durée des passages en fonction du nombre d'inscriptions). Les ensembles inscrits dans cette catégorie concourent pour différents prix.

Samedi 6 juin :

9h / 13h : Présentations de la catégorie « jeunes pousse ». C. R. C. Privas, salle A. Jolivet.

13h / 15h : Déjeuner / délibérations. C. R. C. Privas, salle A. Jolivet.

15h / 17h : Conférence de la SPEDIDAM. C. R. C. Privas

17h / 18h30 : Annonces des résultats / échanges avec les musiciens et cocktail.

19h / 21h : Concert à l'église Saint Thomas (Privas), Quatuor Debussy / Florent Pujaila.

Dimanche 7 juin :

9h / 12h : Présentations de la catégorie « jeunes talents » (première partie).

12h / 13h : Déjeuner.

13h / 15h : Présentations de la catégorie « jeunes talents » (suite et fin).

15h / 17h : Délibérations et Conférence.

17h : Annonces des résultats / échanges avec les musiciens et cocktail.

La constitution du jury sera communiquée ultérieurement.



**LES CORDES
EN BALLADE**
Quatuor Debussy

